



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
D'ARCHITECTURE  
DE TOULOUSE**

LABORATOIRE DE RECHERCHE  
EN ARCHITECTURE

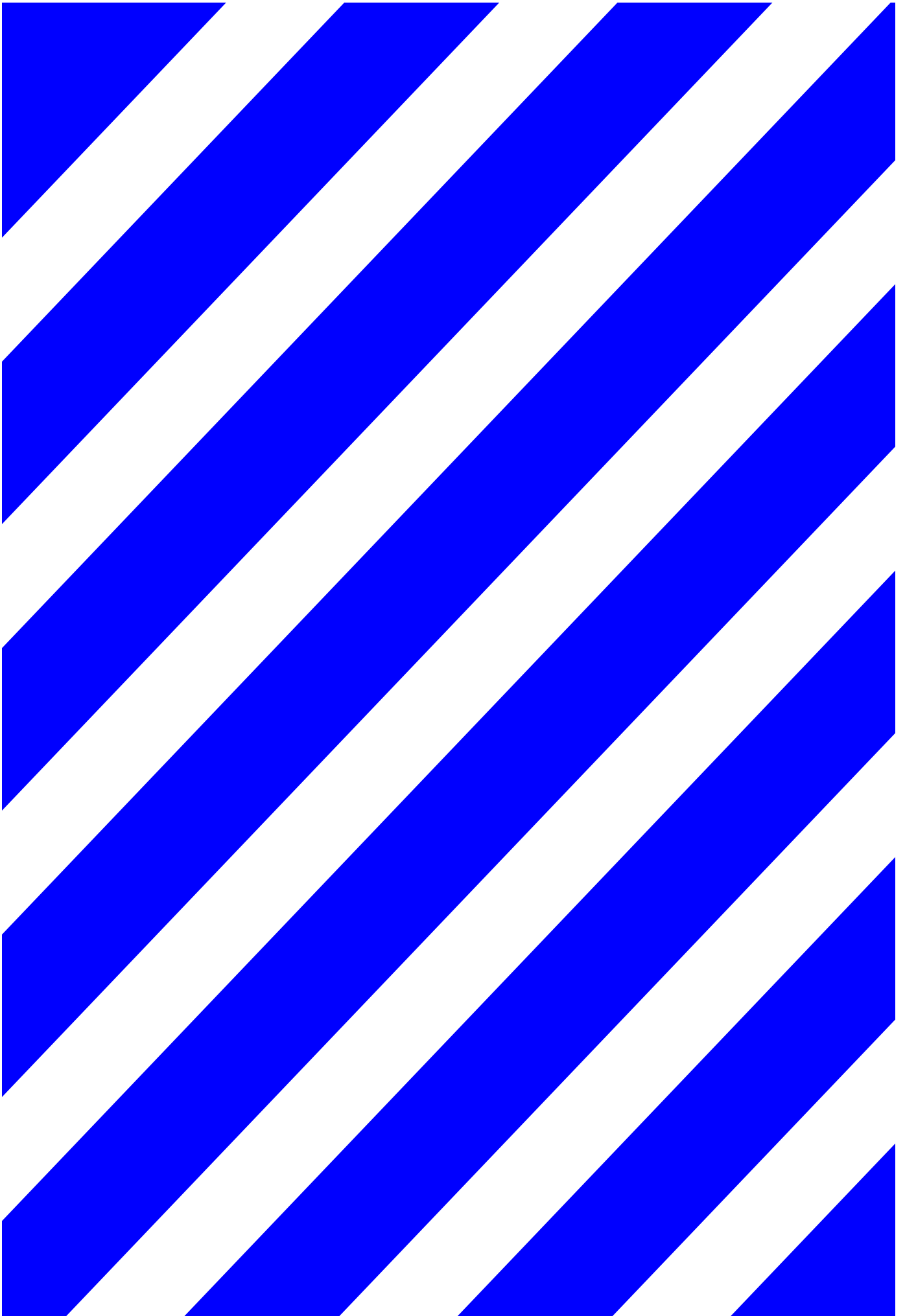


# LIVRET D'ACCUEIL DU DOCTORANT

**LABORATOIRE DE RECHERCHE  
EN ARCHITECTURE (LRA)  
DE L'ENSA TOULOUSE**

Ce livret d'accueil vous permet d'aborder rapidement les règles de fonctionnement du LRA avant une lecture plus attentive du guide détaillé de son fonctionnement : <https://lra.toulouse.archi.fr/lra/presentation/regles-de-fonctionnement/regles-de-fonctionnement-du-lra>.

**2022-2023**



# BRÈVE PRÉSENTATION

Le laboratoire de recherche en architecture (LRA) regroupe les activités scientifiques de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse.

Il est animé par une équipe répartie en une cinquantaine d'enseignants-chercheur.e.s et chercheur.e.s, une quarantaine de doctorant.e.s.

Il participe à la mise en place des fondements de la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Cela se traduit par des travaux d'explicitation du processus de projet architectural, urbain et paysager, notamment en ce qui concerne les modalités cognitives et méthodologiques de ce processus où président les recours à des références, des modèles, des techniques, des enseignements heuristiques.

Le LRA investit des champs d'études appliqués aux projets architecturaux, urbains et paysagers, aux transformations des espaces et leurs milieux, notamment à travers des approches transdisciplinaires

concernant le développement durable, la transition écologique et énergétique, les processus dynamiques de transformation de la ville, du paysage ou du patrimoine et les jeux d'acteurs du projet.

Le LRA constitue, en Occitanie, une entité unique clairement identifiable dans les milieux de l'enseignement supérieur et de la recherche tout comme dans les domaines opérationnels de l'architecture. Comme suite à l'évaluation menée par le Hcéres en 2019, le LRA est labellisé «Unité de recherche» pour la période 2021-2025 par l'UT2J, en tant qu'établissement sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le LRA est laboratoire d'accueil de 2 écoles doctorales complémentaires de l'Université Fédérale de Toulouse.

Les doctorants sont inscrits, au choix et selon la nature de leurs travaux, à l'école doctorale Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (ED n° 327 TESC) ou à l'école doctorale

Mécanique, Énergétique, Génie civil & Procédés (ED n° 468 MEGeP).

Ils sont encadrés par **les 7 professeurs HDR du laboratoire :**

- Enrico CHAPEL,
- Daniel ESTEVEZ,
- Pierre FERNANDEZ,
- Luc GWIAZDZINSKI,
- Noël JOUENNE,
- Rémi PAPILLAULT,
- Andrea URLBERBER

## L'ÉQUIPE DU LRA

### 1 CO DIRECTION :

Rémi Papillault  
Nathalie Tornay

### 1 SERVICE DE LA FORMATION DOCTORALE ET DE LA RECHERCHE :

Annie Loiseaux

### 1 COORDINATEUR DES PLATES-FORMES DE RECHERCHE :

Serge Faraut

### 50 ENSEIGNANT.E.S CHERCHEUR.E.S

### 35 DOCTORANT.E.S

consultez le site :  
<https://lra.toulouse.archi.fr/lra/presentation/composition-du-laboratoire>

# FONCTIONNEMENT DU LRA

## ACCÈS AUX LOCAUX

**HORAIRES D'OUVERTURE :**  
De 8 h à 19h du lundi au vendredi inclus.

Un vigile peut passer pour vous demander de quitter les locaux en soirée, l'UTJJ activant l'alarme intrusion.

### **A NOTER :**

L'accès au LRA se fait avec un badge, différent de celui de l'Ensa Toulouse

### **FERMETURE :**

Pendant les congés communs aux autres services de l'ENSA Toulouse soit :

- 2 semaines aux vacances de Noël/Nouvel An,
- 1 semaine vacances de printemps,
- 2 semaines vacances de Pâques,
- 4 semaines vacances d'été

## ENTRETIEN DES LOCAUX

Vous recevrez par mél en même temps que votre fiche de demande de badge, les consignes de tri sélectif à respecter.

## SÉCURITÉ SUR LE SITE

Vous recevrez par mél en même temps que votre fiche de demande de badge, les consignes de sécurité à respecter.

### **A NOTER**

**NUMÉRO D'APPEL SECURITE**  
05 61 50 47 81

Veillez à refermer les volets, fenêtres, portes de vos bureaux et des salles de réunion à votre départ, ainsi que le volet et la porte fenêtre menant à la terrasse après votre passage.

## LES ESPACES DE TRAVAIL

- **Bureaux :**  
en fonction des disponibilités et de votre engagement à l'occuper régulièrement, un bureau peut vous être attribué
- **Salles de réunion :**  
3 salles de réunion au 1er étage (n° 109 – 110 – 111)

### **A NOTER :**

Inscrivez-vous sur le planning affiché sur la porte si vous souhaitez les occuper.

- **Photocopieur :**  
situé au 1er étage à côté du bureau n° 105 : utilisation avec votre carte d'étudiant.
- **Bibliothèque :**  
le LRA dispose de fonds documentaires dans le bureau n° 108. Vous pouvez emprunter ces ouvrages en laissant à leur emplacement un « fantôme » (étiquette

d'emprunt comportant vos coordonnées).

### **A NOTER :**

Le LRA dispose de nombreux abonnements à des revues dans le couloir du 1er étage. Vous pouvez les emprunter sans dispositif particulier, mais pensez à les remettre à leur place après consultation.

## LES AUTRES ESPACES

Le LRA dispose aussi :

- d'une cuisine équipée (salle n° 107 au premier étage),
- d'une terrasse équipée avec accès libre,
- d'une douche (salle n° 107).

## LA RESTAURATION

### • LES RESTO U

Les étudiants de l'ENSA Toulouse ont accès à la restauration universitaire assurée par le CROUS. Le Restaurant Universitaire le plus proche est situé à l'Université Jean Jaurès (à 100 mètres du LRA)

### • LA CAFÉTÉRIA

L'école dispose également dans ses locaux d'une cafétéria ouverte de 8h à 20h proposant des repas ainsi que des sandwiches

# COVID19 / POUR L'USAGE DE TOUS LES LOCAUX

## CONTEXTE PARTICULIER !

- Distributeur de gel hydroalcoolique à chaque étage
- Lingettes à disposition pour nettoyage appareil à usage commun (copieur)
- Circulation dans les couloirs et espaces communs : porter un masque
- Bureau d'une seule personne : pas de port de masque obligatoire, sauf quand vous recevez des visiteurs
- Bureau de plusieurs personnes : distanciation minimum d'un mètre à respecter et port masque ;

Merci de prendre contact avec Annie Loiseaux pour attribution éventuelle en fonction des places disponibles d'un bureau où vous pourrez travailler seul. Sinon, les occupants du bureau devront prévoir entre eux un planning d'occupation alternée du bureau

- Salles de réunion : laisser 1 mètre de distance entre vous et porter un masque. Nettoyer les surfaces + poignées de porte + chaises après occupation. Pensez à aérer la pièce.
- Terrasse : accès possible
- Cuisine : utilisation possible du micro-ondes et du réfrigérateur, se désinfecter les mains au savon ou au gel hydroalcoolique avant
- Bibliothèque : accès aux ouvrages possible, se désinfecter les mains au savon ou au gel hydroalcoolique avant.

Pour toute question ou information concernant la Covid-19, vous pouvez envoyer un mail à : [covid19@toulouse.archi.fr](mailto:covid19@toulouse.archi.fr)

# L'INFORMATION DES CHERCHEUR(E)S

## MESSAGERIE ET LISTES DE DIFFUSION

Les doctorant(e)s en architecture sont inscrits avec leur adresse institutionnelle c'est-à-dire : [prenom.nom@toulouse.archi.f](mailto:prenom.nom@toulouse.archi.f) sur les listes de diffusion suivantes (les doctorants en géographie, urbanisme & aménagement sont inscrits sur ces listes avec leur adresse institutionnelle en [@univ-tlse2.fr](mailto:@univ-tlse2.fr)) :

### **LES LISTES DE DIFFUSION DU LABORATOIRE LRA**

**liste lra-doctorants:**  
liste faite par le LRA pour les informations destinées aux doctorants et à leurs directeurs de thèse

**liste lra-tous:**  
liste faite par le LRA pour les informations destinées à l'ensemble de la communauté des chercheurs

**liste lra-pratique :**  
liste faite par le LRA pour les informations destinées aux personnes présentes physiquement dans les espaces du LRA et disposant d'un bureau.

### **LA LISTE DE DIFFUSION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

**liste : la recherche**  
liste du ministère de la Culture à destination de la communauté des doctorants et cher-

cheurs dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Vous serez destinataires d'informations ; vous pouvez également être contributeurs. Vous serez destinataires d'informations ; vous pouvez également être contributeurs. Il appartient au doctorant de s'inscrire sur cette liste.

### **Comment vous inscrire sur la liste de diffusion « la recherche » ?**

Vous pouvez vous inscrire directement sur : (\*) pour recevoir et diffuser (comme tout chercheur des ENSA) des informations à caractère scientifique (**cliquer sur « s'abonner »**)

[https://liste.archi.fr/www/info/la\\_recherche](https://liste.archi.fr/www/info/la_recherche)

Cliquer sur «PREMIER LOGIN» ou «ABONNEMENT» (colonne à gauche) et suivre les instructions. Les messages pourront être reçus au fil de l'eau ou de manière groupée (fréquence à paramétrer vous-même) [https://liste.archi.fr/www/info/la\\_recherche](https://liste.archi.fr/www/info/la_recherche)

[\*] Donne aussi accès aux archives de tous les messages.

## LES SITES INTERNET :

### **LE SITE DU LRA :**

<https://lra.toulouse.archi.fr>

Les doctorants peuvent retrouver les informations les concernant sur le site du LRA :  
- informations sur procédures du doctorat,  
- pages de présentation personnelle,  
- page de présentation de thèses.

Il appartient aux doctorants de mettre à jour les informations concernant leur activité au sein du laboratoire. Des identifiants spécifiques de connexion sont remis pour l'accès en modification (généralement après validation de l'inscription et génération du compte d'accès).

## AUTRES SITES À CONSULTER :

### **LA RECHERCHE**

**La recherche dans les ENSA :** <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-recherche-et-metiers/La-recherche-architecturale-urbaine-et-paysagere-en-France>

**La recherche au ministère de la Culture :**  
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques>

## La recherche au ministère de l'Enseignement

### Supérieur :

<https://www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr/fr>

## SITES DE L'ENSA TOULOUSE

<https://intranet.toulouse.archi.fr/intranet>  
<https://www.toulouse.archi.fr/fr>

## LES COURS DE LANGUES

L'Université de Toulouse propose des formations linguistiques aux doctorants, post-doctorants, enseignants-chercheurs, inscrits dans les établissements membres.

**Des cours de français langue étrangère (FLE)** général et scientifique - niveau A0 à C1;

**Des cours de langues vivantes étrangères (LVE) :** anglais général et scientifique - niveau A2 à C1

**Autres langues :** espagnol, allemand, portugais, chinois, italien, indonésien, japonais, norvégien, russe (niveau débutant)

### Inscriptions :

<https://www.univ-toulouse.fr/des-formations-pour-tous/se-former-en-langues>

## RESPECT DE LA CHARTE INFORMATIQUE :

<https://www.toulouse.archi.fr/fr/vie-etudiante/etudier-a-lensa-toulouse/chartes-et-reglements>

## REGLEMENT INTERIEUR DU LRA ET SON ÉVALUATION PAR L'HCERES :

<https://lra.toulouse.archi.fr/lra/presentation/evaluations>

## LES TEXTES OFFICIELS RELATIFS AU DOCTORAT

**L'arrêté du 25/05/2016 relatif à la formation doctorale et à la délivrance du doctorat**

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F5DDF47301828AC948F798E7DE0FDEF6.tplgfr33s\\_3?cidTexte=JORFTEXT000032587086&dateTexte=20200717](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F5DDF47301828AC948F798E7DE0FDEF6.tplgfr33s_3?cidTexte=JORFTEXT000032587086&dateTexte=20200717)

**Le décret n° 2012-1395 relatif aux doctorants contractuels des ENSA**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026767146&categorieLien=id>

**Le décret n° 2016-1173 du 29/8/16 relatif aux doctorants contractuels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033076338&categorieLien=id>

**L'arrêté du 7/2/2013 fixant le montant du contrat doctoral dans les ENSA**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027088521&categorieLien=idA>

**La loi n° 2020 734 relative à la prolongation du contrat doctoral suite à la crise sanitaire du Covid 19**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042007059&categorieLien=id>

**L'arrêté du 22 avril 2019 définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038200990&categorieLien=id>

**L'arrêté du 21 avril 2020 autorisant la soutenance de these par visio conférence pour les soutenances ayant lieu depuis le 13/3/20**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041835598>

**Prolongé depuis par l'arrêté du 27 octobre 2020**

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042486902/2020-11-10>

**L'arrêté du 22 avril 2019 définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038200990&categorieLien=id>



# L'ÉCOLE DES DOCTEURS & LES AIDES FINANCIÈRES

## L'ÉCOLE DES DOCTEURS DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

<https://www.univ-toulouse.fr/recherche-dynamique/doctorat>

Elle fédère les 15 écoles doctorales de l'Université Fédérale de Toulouse, dont les :

**ECOLE DOCTORALE TESC :**  
[edtesc@univ.tlse2.fr](mailto:edtesc@univ.tlse2.fr)

**ECOLE DOCTORALE MEGEP**  
[ed-megep@univ-toulouse.fr](mailto:ed-megep@univ-toulouse.fr)

au sein desquelles le LRA est laboratoire d'accueil. LA

## DUREE DE LA THESE

Une thèse financée dure le temps du financement soit 3 ans + une ou deux années supplémentaires sur dérogation.

Une thèse non-financée dure 5 ans + une ou exceptionnellement 2 années supplémentaires sur dérogation. Il est possible de prendre une année de césure sous certaines conditions.

## LA FORMATION DOCTORALE

Aucun cours n'est dispensé en doctorat. Vous devez créer vous-même votre parcours de formation en

fonction de vos besoins, de vos objectifs professionnels et de vos affinités scientifiques. `

Dans le cadre du doctorat, vous devez effectuer 100 heures de formation minimum, réparties en 4 axes (Méthodologie et outils de la thèse ; Interdisciplinarité ; Professionnalisation ; Europe et International).

Les procédures de gestion de vos formations s'effectuent via votre compte ADUM.

Vous pouvez aussi valider des heures de formation lorsque vous assistez ou participez à un colloque, à une journée d'étude ou à une soutenance, mais aussi lorsque vous écrivez un article ou participez à l'édition d'une revue.

Selon vos expériences de travail, vous pouvez également vous faire créditer des heures de formations (par exemple, une expérience d'enseignement dans le secondaire, la création d'un atelier pour l'Université du temps libre, etc.). Pour les étudiants en cotutelle, les heures de formation faites dans l'université partenaire peuvent aussi être comptabilisées.

Votre situation professionnelle peut également entrer en compte.

Dans tous les cas, pour les formations hors catalogue Adum, n'oubliez pas de demander un justificatif de l'activité effectuée, pour qu'elle soit validée en heures de formations (exemple : attestation de présence ou de communication à un colloque, etc.).

## LE COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL

Il peut se dérouler en présentiel, en visio conférence, ou en format hybride. En présentiel, les frais de déplacement des membres sont pris en charge par le LRA.

Il permet aux doctorant.e.s de faire un bilan de leur travail à mi-parcours, au cours de la 2ème année et impérativement avant la réinscription en 3ème année de thèse et de recevoir des conseils sur la méthodologie et les avancées, de valider ses hypothèses et de bénéficier d'éclairages de la part de spécialistes de son sujet. Le CSI peut également aider à résoudre des conflits entre le doctorant et sa direction



de thèse.

Les doctorants non financés auront un autre CSI au cours de la 5ème année de thèse.

Le comité de suivi individuel se déroule en 4 temps bien distincts. Renseignements et modèle de compte rendu sur : <https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/deroulement-de-la-these/comite-de-suivi-de-these>

## LES AIDES FINANCIERES

### Aide au Démarrage de la Thèse :

Le dispositif ADT sera lancé à l'automne 2022 (entre le 18 novembre et le 9 décembre 2022) : l'information sera diffusée par mail et en ligne sur l'ENT.

Les doctorants souhaitant en bénéficier doivent en faire la démarche et devront compléter et retourner un formulaire. La demande sera instruite par l'ED Tesc de l'UT2J.

Contact : [pauline.melet@univ-tlse2.fr](mailto:pauline.melet@univ-tlse2.fr)

### LE DISPOSITIF D'AIDE À LA TRADUCTION

La Commission recherche à mis en place un dispositif d'aide à la traduction complète ou révision d'article scientifique quelque soit la langue. Cette aide s'adresse à tous les chercheur.es et en priorité aux doctorant.

es et post-doctorant.es. Elle doit être financée à 50% par votre laboratoire et à 50% par la Commission Recherche. Pour en bénéficier il faudra d'abord vous adresser à votre laboratoire puis après son accord fournir une facture adressée par le laboratoire à Vice-Présidence.

<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/navigation/recherche/etudes-doctorales/autres-aides-financieres-punctuelles-pendant-la-these-373879.kjsp>

### INVITATION À PARTICIPER À UNE CONFÉRENCE, UN COLLOQUE

les doctorant(e)s qui ont une communication acceptée (en France ou à l'étranger) dans une conférence scientifique à comité de lecture ou une valorisation de leurs travaux de recherche (avec dans les deux cas un accord de leur direction de thèse) bénéficieront de la prise en charge financière par le LRA des frais d'inscription, des titres de transport, des frais d'hébergement et de restauration.

Une participation à un voyage d'étude à hauteur de 200 € peut être attribuée une fois pendant la durée de la thèse. Pour cela, les doctorant(e)s doivent

remettre à l'appui de leur demande d'aide financière :

lettre de motivation explicitant le lien à la thèse, une lettre de soutien du ou des directeurs, un engagement d'un retour avec communication écrite

Chaque mission doit faire l'objet d'une restitution à la direction de l'Unité (à l'adresse mail : [lra-communication@toulouse.archi.fr](mailto:lra-communication@toulouse.archi.fr)) sous forme de publications, rapport de mission ou autres productions à l'issue de la mission.

La page personnelle du site internet du LRA doit être mise à jour, selon la nomenclature de l'HCERES, et ce directement par l'agent missionné

**Voir la responsable du service de la formation doctorale et de la recherche (bureau n° 105) pour obtenir un ordre de mission avant d'engager toute dépense sinon les frais ne pourront vous être remboursés.**

# DES SERVICES ADAPTÉS À TOUTES LES DEMANDES

## LE SITE WELCOME DESK

Pour faciliter l'arrivée et l'installation des étudiants à Toulouse, le site [welcomedesk](https://welcomedesk.univ-toulouse.fr) regroupe les renseignements sur les démarches à effectuer pour bien préparer sa vie étudiante.

Le site propose également d'accéder aux démarches des partenaires de l'Accueil-Welcome Desk et/ou de prendre rendez-vous avec eux : CAF, Crous, Préfecture, SNCF, Tisséo. Le Welcomedesk diffuse aussi des renseignements sur la vie quotidienne, les loisirs, les événements et des bons plans étudiants. Toutes les informations sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement des étudiants y sont également recensés, rubrique Vivre à Toulouse et sa région > aides et accompagnement des étudiants

Pour tout savoir sur la vie étudiante : rendez-vous sur : <https://welcomedesk.univ-toulouse.fr>.

## TITRES DE SÉJOUR

ANEF (site de la DGEF) à compter du 15/09/2020 sur le site Welcome desk : [welcomedesk@univ-toulouse.fr](mailto:welcomedesk@univ-toulouse.fr)

## AIDES DE LA CAF

Aide à l'installation à Toulouse (assurance habitation, ouverture de compteur d'eau, d'électricité...)

## LA SÉCURITÉ SOCIALE :

Inscription obligatoire sur le site de Toul'box :

<https://toulbox.univ-toulouse.fr/packages/student>  
<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

## FAIRE DU SPORT

Trois formes de pratique sportive sont proposées sur les campus :

- les cours intégrés aux cursus : modules «sport»
- le sport hors cursus et hors compétition (loisirs et apprentissage) sous forme de cours réguliers ou de stage/sortie
- la compétition et le sport de haut niveau.

L'offre sportive (étudiante) à Toulouse et sa région

<https://welcomedesk.univ-toulouse.fr/liste-articles-news/sport>

## LA RESTAURATION

Au sein de l'école, les étudiants disposent d'une **cafétéria** ouverte du lundi au vendredi de 8h à 17h.

**Restaurant universitaire**  
Les étudiants de l'Ensa Toulouse ont accès au restaurant universitaire (RU) de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

**Hors campus**  
Les étudiants de l'Ensa Toulouse ont accès à tous les restaurants gérés par le CROUS, sur l'ensemble du campus toulousain.  
Le paiement s'effectue également avec la carte MUT.

## LES DISPOSITIFS CROUS

Demander **une bourse et/ou un logement** (saisie du DSE)

Se **renseigner sur les cités et les résidences universitaires**

**Le service Cité'U : pour confirmer la réservation de votre logement**, payer votre loyer en ligne et télécharger

une attestation CAF pour votre demande de logement auprès de la CAF

### **Service de consultation de logements en ligne LoKaviz**

Le CROUS a mis en place un service en ligne gratuit permettant de consulter l'ensemble des offres de logements. Il permet également aux propriétaires de diffuser une ou plusieurs offres.

[Vous êtes étudiant en situation de handicap ou de maladie grave](#)

**Bed and Crous** : l'escalade à prix étudiant

### **Visale**

La Caution Locative Etudiante Clé de Lokaviz-Crous devient le dispositif Visale d'Action logement, le principe reste identique. Visale est une prise en charge de la garantie locative en cas de non règlement des loyers et des charges locatives. Cette aide se porte "Garant" pour la constitution du dossier locatif. éligibilité pour le dépôt de garantie avec l'aide Caution Action logement.

<https://www.visale.fr/>

### **Studapart**

Cette plateforme centralise des offres de logement à Toulouse, que ce soit dans des résidences étudiantes privées ou chez des particuliers vérifiés par Studapart. Elle peut également se porter garante pour les étudiants n'en ayant pas et qui ne peuvent pas bénéficier du dispositif Visale. La plateforme est disponible en anglais et en chinois. Les étudiants inscrits à l'UT2J doivent utiliser leur identifiant et mot de passe ENT pour se connecter. Pour les autres, le mot de passe pour la création d'un compte est HOUSINGJEANJAURES

[www.studapart.com](http://www.studapart.com) > fr

# LES SERVICES DE SOUTIEN DISPONIBLES POUR TOUS LES ÉTUDIANTS

## SIMPPS DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé reste ouvert en présentiel avec les gestes barrières et reprend une partie de son activité à distance. Il peut ainsi continuer à accompagner les étudiants de l'académie dans cette période de crise sanitaire.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec un médecin, un psychologue, un assistant social, tabacologue, sexologue,...

Pour prendre rendez-vous :  
05 61 50 41 41  
Toutes les infos  
[simpps-toulouse.fr](mailto:simpps-toulouse.fr)

## ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DE MIDI-PYRÉNÉES

Cette association accompagne les étudiants pendant la crise sanitaire en luttant contre l'isolement social, en accompagnant et en défendant leurs droits et en luttant contre la précarité étudiante.

Elle organise aussi des distributions alimentaires.

Voici le lien pour s'inscrire :  
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc4R1WbA6fnIHQhRonYorVutpNehnJc9dY4x7bGp3hzb2srGg/viewform>

Toutes les infos  
[agemp.org](http://agemp.org)

## CROUS DE TOULOUSE

Besoin d'être écouté, de parler ? Permanences téléphoniques ou par visioconférence avec des psychologues.

Contactez le  
05 61 55 41 70

## LE DISPOSITIF RÉGIONAL DE PRISE EN CHARGE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE DSPT COVID-19 OCCITANIE

Ce dispositif s'adresse à toute personne qui ressent un besoin de soutien psychologique.

Elle est ouverte de 9h à 18h tous les jours. Les consultations sont gratuites.

Ligne unique pour toute l'Occitanie  
05 34 39 33 47

## MINISTÈRE DE LA CULTURE

Un dispositif ministériel de soutien psychologique a été mis en place par le service des ressources humaines. Elle propose un traitement des signalements par des écoutants spécialisés, des juristes et des professionnels de la gestion des risques sociaux. Tous les étudiants des écoles sous tutelle du ministère de la Culture peuvent contacter directement la cellule d'écoute de l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources en composant le numéro vert suivant :

Ligne nationale unique  
0 801 905 910  
du lundi au vendredi de 9h à 13h

## DISPOSITIF « CHÈQUE PSY » DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Les étudiants des ENSA(P) peuvent bénéficier du dispositif « chèque psy » permettant la gratuité des consultations de psychologue selon la démarche suivante :

- Consultation chez un médecin de SSU ou un médecin généraliste libéral
- Remise d'une ordonnance *chèque*

psy à l'étudiant

- Choix d'un psychologue sur la plateforme <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>
- Prise de rendez vous
- Consultations (3 gratuites mais qui peuvent être renouvelées si nécessaire).

Pour contactez la cellule :  
[soutienpsy@audiens.org](mailto:soutienpsy@audiens.org)

## À L'ENSA TOULOUSE

La responsable du service de la formation doctorale & recherche reste à votre écoute :  
Annie Loiseaux  
[annie.loiseaux@toulouse.archi.fr](mailto:annie.loiseaux@toulouse.archi.fr)

Vous pouvez aussi contacter vos délégués étudiants :  
Natacha Issot  
[natacha.issot@toulouse.archi.fr](mailto:natacha.issot@toulouse.archi.fr)

## REPRÉSENTANTS DES DOCTORANTS

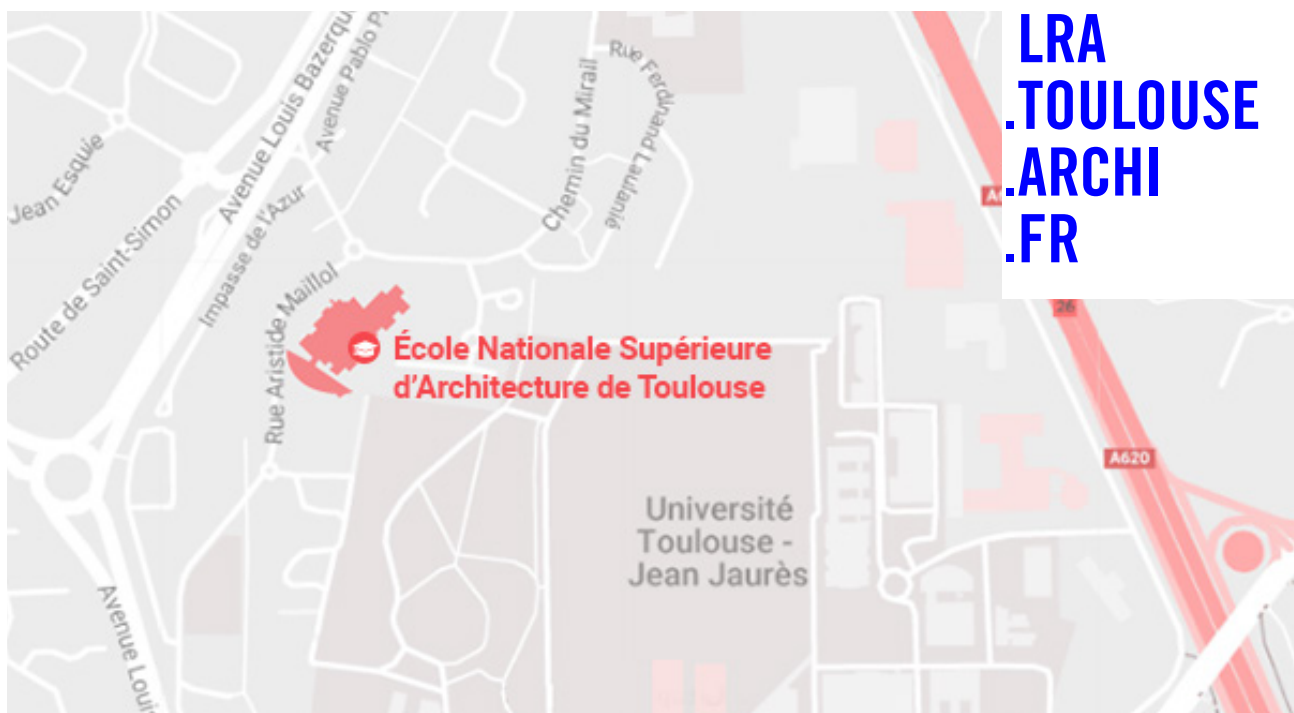
Les représentants sont des doctorants élus pour faire entendre votre voix lors des différents conseils. Ils constituent ainsi un relai entre les doctorants et les différentes instances universitaires. Ils sont élus au niveau de chaque École Doctorale (10 représentants), au niveau de la Commission Recherche de l'université (6 représentants) ainsi qu'au niveau des laboratoires (1 ou 2 représentants).

<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/recherche/etudes-doctorales/representants-des-doctorantsUCYD7UYpx6AeSbCJ4tNpmG8Q>

## COVID-19

Pour toute question ou information concernant la Covid-19, vous pouvez envoyer un mail à [covid19@toulouse.archi.fr](mailto:covid19@toulouse.archi.fr)

# L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DU LRA VOUS SOUHAITE UNE BONNE INTÉGRATION ET RESTE À VOTRE ÉCOUTE



**Laboratoire de recherche en architecture**  
**École nationale supérieure d'architecture de Toulouse**  
83 rue Aristide Maillol  
BP 10629  
31106 TOULOUSE CEDEX 1

accès : <http://plan.univ-toulouse.fr/#796>  
bus n°14 : arrêt école d'architecture  
métro : arrêt mirail université

T. +33 (0)5 62 11 50 40  
E. +33 (0)5 62 11 50 99

[lra@toulouse.archi.fr](mailto:lra@toulouse.archi.fr)  
[toulouse.archi.fr](http://toulouse.archi.fr)